

Sommaire

Introduction

CAPH du Beauvaisis

Données statistiques

La politique du handicap à Beauvais

- 1) Les actions à destination des Beauvaisiens et des partenaires
- 2) Les actions auprès des agents de la ville

Une ville plus accessible

- 1) L'accessibilité des transports
- 2) L'accessibilité de la voirie
- 3) L'accessibilité des lieux publics et des commerces de la ville
- 4) L'habitat

Un même accès pour tous

- 1) L'accès aux droits
 - 1.1. Accès aux droits et réseaux solidaires
 - 1.2. Autonomie
- 2) L'accès à la santé et aux soins
 - 2.1. Santé et soins
 - 2.2. Prévention et santé mentale
- 3) L'accès à la vie sociale
 - 3.1. Vie associative

Une ville plus inclusive

- 1) Pour les enfants vivant avec un handicap
- 2) Sports, culture et loisirs
 - 2.1. Sports
 - 2.2. Culture
 - 2.3. Loisirs
- 3) Les actions de sensibilisation à destination des Beauvaisiens

Glossaire

Introduction

La politique du handicap menée à Beauvais s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et des principes inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et dans la démarche du Plan Handicap Beauvais 2024-2026. Cette dernière veille au respect des notions de non-discrimination, d'inclusion dans la société, de participation à la vie publique et de « conception universelle » de tous les services publics.

Le sujet d'une politique handicap est donc un enjeu pour tous les services de la ville de Beauvais. En 2024, plusieurs projets transversaux ont été menés afin de rendre la ville accessible à tous.

Ce service rendu à toutes et tous ne se limite donc pas à l'accès au cadre bâti et à l'espace public mais recouvre l'ensemble des enjeux liés à l'égal accès pour tous aux services proposés en s'assurant de la continuité de la chaîne d'accessibilité. Elle concerne les personnes vivant avec un handicap, mais également les personnes dans des situations temporaires de mobilités réduites : personne avec des enfants, personnes âgées, personnes marchant avec des béquilles... L'approche globale de la politique handicap permet à tous de participer à la vie de la cité, de se déplacer, d'accéder aux bâtiments publics et aux services administratifs, aux soins, aux activités culturelles et sportives, mais également de suivre une scolarité ordinaire, de dessiner son avenir professionnel, de travailler, se maintenir dans l'emploi et d'évoluer dans sa carrière...

La ville de Beauvais se veut engagée en matière de handicap. La participation active de ces personnes aux dispositifs portés par la commune ainsi que leur égal accès à l'information est un enjeu majeur afin de leur permettre d'exercer leur citoyenneté. Pour répondre aux enjeux d'inclusion, la Ville de Beauvais porte également une attention particulière aux enfants en situation de handicap concernés par le plan handicap Beauvais.

Le réseau de partenaires locaux constitue un socle sur lequel les services peuvent s'appuyer pour initier, concevoir et mettre en perspective les réalisations des actions et projets à venir

Le présent rapport est établi pour le compte de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH du Beauvaisis) en vertu de l'article 46 de la loi du 11 février 2005 et de l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales. La CAPH s'inscrit dans l'axe 1 : Beauvais accessible du PHB et dans l'axe 3 : Beauvais participative.

Son objectif est de dresser l'état global en matière d'accessibilité (accessibilité réglementaire, lieux, outils, services et dispositifs) mis en place à l'échelle de la Ville de Beauvais et de l'agglomération du Beauvaisis.

Ce rapport est un document de travail pour formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire, mettre en place une programmation, capitaliser les

actions, informer les associations, mettre en avant les réussites et faire remonter les éventuelles difficultés.

Le présent rapport présente les réalisations au titre de l'année 2024. Il fera l'objet d'une présentation au conseil communautaire et au conseil municipal de Beauvais.

Le rapport sera adressé :

- à Monsieur le Préfet
- à Madame la Présidente du conseil départemental
- au conseil départemental consultatif des personnes handicapées
- à tous les représentants des bâtiments, installations, lieux de travail et services concernés par ce rapport.

CAPH du Beauvaisis

1) Portrait du territoire

Le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) se situe dans le département de l'Oise (60) et dans la région des Hauts-de-France.

Créée le 1^{er} janvier 2004 autour de la communauté de communes du Beauvaisis qui regroupait alors 17 communes, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) est aujourd'hui passée à 53 communes. Elle compte un peu plus de 104 000 habitants et d'une superficie d'environ 540 km², la CAB s'organise autour de la ville-préfecture de Beauvais, qui compte pour sa part 56 300 habitants.

Le territoire du Beauvaisis dispose d'une situation géographique stratégique : A 1 heure de Paris par le rail et l'autoroute A16, le Beauvaisis est au cœur de l'Europe avec des liaisons aéroportuaires régulières avec les grandes capitales européennes, depuis son aéroport de Beauvais-Tillé.

2) CCAPH et CIAPH

L'article L. 2143-3 du CGCT prévoit :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

« La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus. »

Sur notre territoire devraient donc coexister 2 commissions :

- **une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour la Ville de Beauvais ;**
- **une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées pour l'Agglomération.**

Alors que les missions d'une CCAPH sont définies d'un point de vue territorial, celles d'une CIAPH le sont sur un plan institutionnel. En effet, hors accord passé entre une commune et son EPCI, la loi limite par défaut les missions d'une CIAPH aux seuls champs de compétences transférés à l'EPCI.

Les CAPH représentent des lieux de cohérence et de suivi de l'avancement des actions menées en matière de d'accessibilité sur un territoire. Elles assurent également, le rôle de compte rendu aux associations et aux différents acteurs institutionnels concernés par l'établissement d'un rapport annuel. Elles représentent enfin, un lieu ressource pour l'ensemble des acteurs d'un même territoire, par leur rôle et leur force de proposition.

Aussi, afin d'éviter des doublons de réunions et dans un souci de cohérence de réflexion il a été souhaité de réunir ces 2 commissions. A cet effet, l'article L.2143-3 du CGCT permet ainsi aux communes de confier par convention à la CAPH intercommunale, tout ou partie des missions de leur CAPH communales.

Cette convention confiant l'intégralité des missions de la commission communale à la commission intercommunale a été adoptée au conseil communautaire du 8 novembre 2016 et au conseil municipal du 10 novembre 2016.

Cette commission sera communément appelée CAPH du Beauvaisis.

3) Composition

La CAPH représente l'instance privilégiée de concertation avec les associations de personnes handicapées et plus largement avec l'ensemble des partenaires en charge de l'accessibilité.

La CAPH est donc composée d'élus de la ville de Beauvais et de la CAB, de représentants d'associations de personnes handicapées (en tenant compte des divers déficiences ou handicaps), ainsi que des partenaires locaux actifs et intéressés aux questions d'accessibilité (commerçants, bailleurs sociaux...).

La présidente de la communauté d'agglomération du Beauvaisis préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Structure / personne physique	Représentant / qualité
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Les élus désignés par le conseil communautaire
Communauté d'agglomération du Beauvaisis	Les représentants de l'administration désignés par le directeur général des services
Ville de Beauvais	Les élus désignés par le conseil municipal
Ville de Beauvais	Les représentants de l'administration désignés par le directeur général des services
ADAPEI	Président ou représentant
ADEP	Président ou représentant
ADSEAO	Président ou représentant
Association de gestion du théâtre du Beauvaisis	Président ou représentant

Association de gestion du théâtre du Beauvaisis	Directeur ou représentant
APEI	Président ou représentant
APF délégation de l'Oise	Président ou représentant
CHA – Autonome France	Correspondant local
Comité handisport départemental	Président ou représentant
Chiens guides d'aveugles	Président ou représentant
FNATH	Président ou représentant
Le Fil d'Ariane	Président ou représentant
Oise Alzheimer	Président ou représentant
SAIDV	Directeur ou représentant
Institut UniLasalle	Le chargé de mission Handicap

4) Fonctionnement

La CAPH du Beauvaisis remplit à la fois un rôle de fédérateur et d'ambassadeur de l'accessibilité. Elle fait des préconisations et veille aux résultats. C'est donc à la CIAPH que revient la notion de chef de file de l'accessibilité. Pour cela, elle doit s'assurer de la convergence des démarches et des actions mises en place à l'échelle du territoire communautaire et doit faire preuve d'une grande vigilance sur la prise en compte et l'exécution du chantier de l'accessibilité.

La CAPH dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Une sous-commission travaux se tient chaque trimestre afin de prendre connaissance des programmes de travaux (transports, cadre bâti, voirie et espaces publics). Lors de ces sous-commissions, les associations formulent des observations et proposent des adaptations sur des projets dont les maîtres d'ouvrages sont la communauté d'agglomération du Beauvaisis ou la ville de Beauvais.

La commission plénière se réunira au moins une fois par an notamment afin de valider le rapport annuel d'accessibilité.

5) Concertation

La consultation des associations membres de la CAPH est un impératif afin de s'assurer de l'adéquation entre les besoins et les mesures proposées par les gestionnaires.

En phase amont d'exécution des projets, la concertation avec les associations représentant les personnes handicapées est organisée, avec la direction du pôle technique opérationnel qui présente les projets sur plan (études d'esquisse ou d'avant-projet) et recueille l'avis des usagers. Cette organisation répond aux souhaits de la CAPH d'organiser des groupes de travail correspondant à un format « sous-commission » plus opérationnel que le format « plénière ». L'intégration de préconisations permet d'adapter les projets en phase avant-projet, avant la consultation des entreprises dans le cadre des marchés de travaux.

COPIL PHB		
Année	Date	Ordre du Jour
2024	12 décembre 2024	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des actions déjà mises en œuvre- L'état d'avancement de l'élaboration du PHB- La démarche de poursuite de l'élaboration du PHB- Budget 2025- Conclusion échanges

Plénière PHB		
Année	Date	Ordre du Jour
2024	24 février 2024	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des services- Achats spécifiques 2023- Présentation des partenaires- Identification des problématiques et des groupes de travail
	12 avril 2024	<ul style="list-style-type: none">- Présentation des services- Présentation des partenaires- Identification des problématiques et des groupes de travail
	03 octobre 2024	<ul style="list-style-type: none">- Point sur les groupes de travail- Propositions retenues pour le plan d'actions- Temps d'échange

Sous-commission (travaux) de la CAPH		
Année	Date	Ordre du Jour
2024	12 avril 2024	<p><u>Direction des Mobilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme du festival vélo - Nouveaux dispositifs du stationnement <p><u>Direction du patrimoine bâti</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Morvan - Travaux : école Marissel B, Jacques Prévert, site Triolet Debussy, tennis Kennedy et sanitaires hôtel de Ville <p><u>Direction des espaces publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Requalification de la rue du Franc Marché - Rue Villebois Mareuil <p><u>Cœur de ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Point design actif
	03 octobre 2024	<p><u>Direction des Mobilités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux minicars – réseau interurbain - Mise en accessibilité : arrêt teinturiers – rue des foulons - Arrêts échangeurs – rue d’Allonne - Arrêts Dardignac – rue de la briqueterie - Arrêts Félix Faure – boulevard de l’Assaut - Arrêts gare SNCF – avenue de la République

Données statistiques

1) Les besoins en matière d'accessibilité au niveau communal :

L'accessibilité concerne les personnes vivant de façon permanente ou temporaire avec un handicap. Elle concerne également les personnes étant dans des situations temporaires de mobilités réduites : personnes avec des enfants, personnes âgées, personnes avec des béquilles...

Beauvais compte **58 117 habitants** (données en vigueur au 01/01/2024).

Les données ci-après ont été fournies par la MDA (Maison De l'Autonomie anciennement MPDH).

2) Les personnes vivant avec un handicap à Beauvais :

En 2024, 7 088 demandes ont été déposées à la MDA pour un total de 2003 personnes. Soit 3,5 % de la population de Beauvais.

	Nb de d'individus	Nb de demandes	Statut Demande			
			Clôturée	Décidée	En cours d'évaluation	Évaluée
Adultes	1695	5948	204	4747	644	353
Enfants	308	817	16	643	139	19

1 individu peut faire plusieurs demandes et une demande peut donner lieu à une décision

La politique du handicap à Beauvais : Plan Handicap Beauvais (PHB).

La ville de Beauvais mène une politique handicap active à destination des Beauvaisiens en lien avec les différents partenaires de la Ville.

L'ensemble des services de la ville œuvrent de manière transversale pour faciliter l'accès de tous à l'école, aux loisirs, aux sports, à l'emploi, aux droits et à la santé, tout en menant à différentes échelles des actions de sensibilisation et de formation.

La politique handicap s'organise autour du service santé-handicap au sein de la direction des transitions et de la santé.

1) Les actions à destination des Beauvaisiens et des partenaires

La coordination autour de la thématique du handicap joue un rôle transversal et incite les services et partenaires à travailler ensemble dans le but d'améliorer le parcours des personnes vivant avec des besoins spécifiques et l'accessibilité des actions menées.

Tout au long de l'année, les partenaires sont mobilisés sur différents projets : mise en place d'outils, organisation d'évènements communs, réflexions pour l'amélioration de certaines procédures...

En 2024, il y a eu la mise en place de 3 groupes travail dont les thématiques étaient les suivantes : communication, information et accès aux droits ; les évènements et la mobilité – accessibilité.

Perspectives pour 2025

- Lancement du groupe de travail « création d'une charte de bon accueil des personnes en situation de handicap » ;
- Ecriture transversale avec les services des fiches actions du plan non initiées ;
- Mise en place de groupe de travail sur la Semaine Européenne pour l'Emploi des personnes handicapées (SEEPH 2025) en collaboration avec Cap Emploi, France Travail et ADSEAO.

2) Les actions auprès des agents de la ville

L'accompagnement dans l'emploi

L'inclusion des personnes en situation de handicap reconnues travailleurs handicapés par la MDA (MDPH) est une priorité nationale et locale.

Rappel : la loi du 10 juillet 1987, renforcée par celle du 11 février 2005 fixe **un quota d'emploi des travailleurs handicapés de 6 % de leurs effectifs** à tous les établissements d'au moins 20 salariés.

La ville de Beauvais, le CCAS de Beauvais et la CAB partagent la même stratégie de gestion des ressources humaines. Celle-ci repose principalement sur le maintien dans l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés suite à un accident de la vie, du travail ou la maladie.

Afin d'accompagner les agents concernés dans le maintien dans l'emploi en lien avec la médecine du travail, vers la reconnaissance en lien avec la MDA de l'Oise et d'adapter les postes de travail avec les aides du FIPHFP, le service « prévention santé » constitue un guichet unique.

- Maintenir un taux d'emploi d'agents vivant avec un handicap à 6% : **en 2024, 5,70% pour la Ville, 5,99% pour la CAB et 8,06% pour le CCAS**
- Faciliter l'aménagement des postes de travail
- Aide financée par la FIPHPP pour des prothèses auditives : **en 2024, 6 pour la Ville (coût 7 650 €) et 1 pour la CAB (coût 1 600 €)**

Les actions de sensibilisation

Dans le cadre de la semaine du handicap et tout au long de l'année, des actions de sensibilisation sont proposées aux agents de la ville.

Actions 2024	Participants
Duoday	6
Sensibilisation à l'inclusion des enfants en situation de handicap	40
Formation des premiers secours en santé mentale	4

La formation des agents

Tout au long de l'année 2024, différentes formations ont été menées en lien avec la Direction des Ressources Humaines service formation. Ces actions prennent en compte les spécificités des métiers exercés par les différents agents.

Collectivité	Intitulé du stage	Nombre d'agents
VILLE ET CCAS	L'accueil du public en situation de handicap (Accueil)	2
	L'accueil des publics en situation de handicap : le(s) handicap(s) invisible(s) (Culture)	0
	L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire (éducation)	4
	L'accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans ses activités ludiques (éducation)	10
	L'autisme	1
	Concevoir des projets de médiation adaptés aux personnes en situation de handicap	1
	Sensibilisation de la pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap	1
	Sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de	12
	Premiers secours en santé mentale	7
	Total 2024	38
CAB	L'accueil du public en situation de handicap (Accueil)	0
	L'accueil des publics en situation de handicap : le(s) handicap(s) invisible(s) (Culture)	0
	L'accueil de l'enfant en situation de handicap en milieu scolaire (éducation)	0
	L'accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans ses activités ludiques (éducation)	0
	L'autisme	0
	Premiers secours en santé mentale	3
	La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	2
	Les fondamentaux de la pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap	1
	Les rendez-vous culture santé handicap	1
Total 2024	7	

Le dispositif DuoDay

Jeudi 21 novembre, nos collectivités ont participé pour la 4^{ème} année consécutive au DuoDay. Cette opération nationale a pour objectif de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel par l'immersion de ces personnes dans les services de la collectivité durant une journée.

En 2024, 14 agents de nos collectivités se sont portés volontaires pour participer à l'opération. 6 duos ont été concrétisés

Aux côtés des agents, Franck PIA, Maire de Beauvais, et Isabelle SOULA, 4^{ème} adjointe, ont également participé à l'opération en accueillant un duo, pour soutenir l'initiative et marquer l'engagement de nos collectivités en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Une ville plus accessible

1) L'accessibilité des transports

SDA Ad'AP

Le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP) des transports urbains de la communauté d'agglomération du Beauvaisis a été déposé à la préfecture le 25 septembre 2015 et ont reçu un avis favorable de la SCDA le 03 novembre 2015.

Le SDA – Ad'AP prévoit une mise en accessibilité des points d'arrêt (création de quai bus entièrement accessibles, reprises de hauteurs de bordures, élargissement de quai, travaux de marquage au sol...) et des véhicules sur la période 2015 – 2018.

Etat de l'accessibilité en 2024

	Nombre d'arrêts	Pourcentage
Accessibles	263	84 %
Non Accessibles	50	16 %
Total	313	

En 2024, la CAB a continué la mise en accessibilité des points d'arrêt de son réseau Corolis pour un financement des travaux de 250 000 €TTC.

Des travaux ont été réalisés aux 9 points d'arrêts suivants :

- « Echangeur » en direction de Délie
- « Echangeur » en direction de l'Hôtel de Ville
- « Dardignac » en direction de Délie
- « Dardignac » en direction de l'Hôtel de Ville
- « gare SNCF » en direction de l'aéroport
- « gare SNCF » en direction de l'Hôtel de Ville
- « Félix Faure » en direction de l'aéroport
- « Félix Faure » en direction de l'Hôtel de Ville
- « Teinturiers » en direction de l'Hôtel de Ville

Ces travaux consistent en :

- la reprise des hauteurs de bordure (16 centimètres) pour permettre le déploiement de la rampe et réduire au maximum son inclinaison ;
- le marquage de l'emplacement d'arrêt du bus (zigzag jaune)
- le marquage du logo PMR pour indiquer l'emplacement de prise en charge des UFR (porte centrale)
- le marquage de la bande contrastée pour indiquer la porte avant aux personnes aveugles et malvoyantes



Accessibilité des véhicules à fin 2024 (31/12/2024)

Type véhicules	Motorisation	Quantité	Age moyen	Etat accessibilité
STANDARDS	Electrique	6	3,9 ans	Full accessibles (<i>plancher bas, rampe escamotable, annonces sonores et visuelles</i>)
	Hybride	14	10,7 ans	Full accessibles (<i>plancher bas, rampe escamotable, annonces sonores et visuelles</i>)
	GNV	13	10,9 ans	Full accessibles (<i>plancher bas, rampe escamotable, annonces sonores et visuelles</i>)
	Total	33	9,6 ans	100% du parc accessible
Minibus 20 places	Diesel	3	10,7 ans	Full accessibles (<i>plancher bas, rampe escamotable, annonces sonores et visuelles</i>)
	Electrique	1	6,2 ans	Full accessibles (<i>plancher bas, rampe escamotable, annonces sonores et visuelles</i>)
	Total	4	9,5 ans	
Minibus 9 places	Diesel	2	13,6 ans	Full accessibles (<i>plancher bas, rampe escamotable, annonces sonores et visuelles</i>)

Perspectives pour 2025

- Achat de 2 bus standards accessibles (total 35 bus standards)
- Achat d'1 mini-bus et réformer 1 mini-bus (total 6 mini-bus)
- Financement prévisionnel des travaux : 250 000 €TTC

2) L'accessibilité des voiries

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et espaces publics (PAVE)

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics est un document pré-opérationnel qui répertorie et priorise la mise aux normes progressive des cheminements.

Afin de permettre à tous d'accéder aux espaces de la ville et de traverser les axes de circulation sans contraintes, il s'agit d'assurer la continuité de la chaîne de déplacement entre les points stratégiques à l'intérieur des zones identifiées en prenant en compte les particularités géographiques, topographiques et historiques.

Les aménagements réalisés pour l'accessibilité

Rue des Alouettes :

Réfection de trottoirs et mise aux normes PMR des traversées piétons : abaissement de bordures 1cm de vue, mise en place de dalles podotactiles, reprise des revêtements en enrobés trottoirs + chaussée et marquage au sol avec fil d'Ariane

► 71 400 €HT



Rue du faubourg Saint-André :

Aménagement de la continuité cyclable avec le boulevard Saint-André et reprise des traversées piétons : abaissement de bordures 1cm de vue, mise en place de dalles podotactiles, reprise des revêtements en béton désactivé pour les piétons et en enrobés pour les cycles + chaussée en enrobés et marquage au sol

► 79 100 €HT



Rue du 51ème Régiment d'Infanterie :

Requalification de voirie : réfection de trottoirs et chaussée et mise aux normes PMR des traversées piétons : abaissement de bordures 1cm de vue, mise en place de dalles podotactiles, reprise des revêtements trottoirs en enrobés et en béton désactivé + chaussée en enrobés et marquage au sol avec fil d'Ariane

► 259 000 €HT

Avenue Winston Churchill :

Aménagement de pistes cyclable et trottoir 3ème tranche (tronçon Binet / Mendès-France) : création de trottoirs en béton désactivé et de pistes cyclables en site propre en rive de chaussée et mise aux normes PMR des traversées piétons : abaissement de bordures 1cm de vue, mise en place de dalles podotactiles, reprise des revêtements trottoirs en enrobés et en béton désactivé + chaussée en enrobés et marquage au sol avec fil d'Ariane

► 238 500 €HT

Cœur de Ville :

Requalification du centre-ville (rue Saint- Pierre, Taillerie, Carnot, des Jacobins) : réfection du revêtement par des pavages granit (tous les nivellements altimétriques sont PMR), aménagement d'espaces verts, mise en place de mobilier urbain (bancs avec places inclusives pour PMR, mise en place à partir du 17/02/2025) et de lisse chasse roue en périphérie des espaces verts (mise en place à partir du 17/02/2025).

► 2 501 800 €HT

Carrefour rues des Jacobins / Jacoby / Buzanval :

Réfection de revêtements de trottoirs et de chaussée et mise aux normes PMR des traversées piétons : abaissement de bordures 1cm de vue, mise en place de dalles podotactiles, reprise des revêtements en enrobés trottoirs + chaussée et marquage au sol

► 69 700 €HT

Rue du pont de Paris :

Réfection de revêtements de trottoirs et de chaussée (de part et d'autre de l'OA) et mise aux normes PMR des traversées piétons : abaissement de bordures 1cm de vue, mise en place de dalles podotactiles, reprise des revêtements en enrobés trottoirs + chaussée et marquage au sol

► 135 000 €HT

Autres travaux : aménagement PMR

Reprise et mise au norme PMR du carrefour rue Henri Brispot et rue du Pont d'Arcole Aménagement et abaissement de bordures, reprise de 3 passages piétons

► 43 100 € TTC

Aménagement trottoir avenue Marcel Dassault

Abaissement de bordures au niveau du passage piéton et reprise du trottoir

► 32 600 € TTC

Aménagement quai de bus rue des Pommerets

► 7 200 € TTC

Aménagement parking Piscine Aldebert Béliet :

Création de 2 place PMR + surbaissée de traversée piétonne et rampe

► 235 000€ TTC

Sur la ville, 345 carrefours sont équipés de systèmes sonores

Le stationnement

En 2024, la ville a reçu **28 demandes** de création de places de stationnement réservé. 12 demandes ont reçu un avis favorable et 16 ne remplissant pas les conditions requises, ont eu un avis défavorable.

Différents critères sont pris en compte pour ces demandes : l'implantation des emplacements existants à proximité, la possibilité ou pas de mettre aux normes ces emplacements, la possession d'un garage, titulaire d'une carte mobilité inclusion stationnement...

Il y a **558** places de stationnement réservées aux personnes titulaires d'une carte mobilité inclusion stationnement (CMI) réparties sur la ville. L'ensemble des places est visible sur l'application « Macaron ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif de contrôle du stationnement déployé depuis le 1^{er} mai 2024, les personnes à mobilité réduite (bénéficiaires de la CMI mention stationnement) ont été invitées à s'inscrire auprès d'Indigo afin d'enregistrer leur carte grise. Pour ceux qui ne se sont pas inscrits, un bouton Handi positionné sur les nouveaux horodateurs leur permettra de générer un ticket de stationnement gratuit.

Les PMR bénéficient de la gratuité des stationnements sur le domaine public de la Ville. Pour en bénéficier, la Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant la mention "Stationnement" doit être apposée derrière le pare-brise du véhicule.

271 verbalisations pour non-respect de la réglementation inhérente aux stationnements PMR ont été dressées en 2024.

Extraction de l'application Macaron



Nombre d'inscrits détenteurs de la Carte CMI Mention « Stationnement » enregistrés auprès d'Indigo : 1326 inscrits au 21 /02/2025.

3) L'accessibilité des lieux publics et des commerces de la ville

Les établissements recevant du public-ERP (Ad'AP)

La participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité se décline matériellement par une accessibilité aux bâtiments, lieux publics et services : pouvoir se déplacer, se rendre dans l'ensemble des lieux publics ou encore se loger comme n'importe quel citoyen.

La loi du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessibles à toutes les formes de handicap. Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ne serait pas respectée, des nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées. Un nouveau dispositif a été créé pour permettre une mise en œuvre de l'objectif de la loi de 2005 : les « **Agendas d'Accessibilité Programmée** » (Ad'AP).

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 instaure l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

Mise en accessibilité des bâtiments

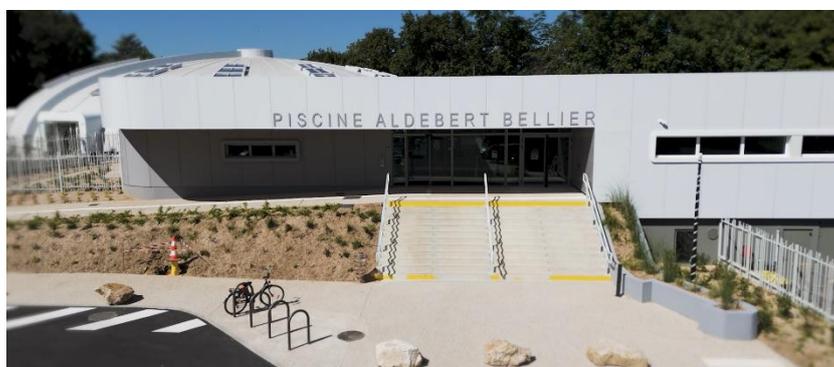
Réhabilitation et extension de la piscine Bellier :

Travaux effectués :

- Bassin sportif : 5 lignes (12,5 m x 25m) 312,5m² ;
- Bassin activités et santé (ludique) avec jeux : 120m ;
- Pataugeoire avec jeux : 30m ;
- Accueil : 168m² ;
- Annexes services (bureaux, vestiaires personnel...) 115m²
- Annexes baigneurs (espace beauté, vestiaires, ...) 519m²
- Hall bassins 1115m²
- Locaux techniques 546m²

Les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité.

Montant de l'opération : 13 500 000 TTC



Autres travaux :

- Maternelle Paul Bert : pose de mains courantes sur un escalier coût 5 800 €TTC
- Élémentaire Marissel B : création d'une rampe PMR à l'entrée de l'établissement (coût 25 100 €TTC)
- Élémentaire Prévert : Transformation d'un logement en salle de classe (coût 238 000 €TTC)
- Hôtel de Ville : mise aux normes des sanitaires du R+1 et du R+2 (coût 90 000 €TTC)
- Logement Gymnase Louis Roger : installation d'une douche PMR (3 500 €TTC)

- Élémentaire Dartois : transformation d'un local de stockage en salle des maîtres (coût 21 500 €TTC)

Les aires de jeux

En 2024, le budget jeux était de 40 000 €TTC

La direction des espaces publics intervient dans l'aménagement des aires de jeux publics, des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des écoles.

Afin de donner la possibilité à tous les enfants de profiter des aires de jeux de la ville, les enjeux d'accessibilité sont pris en compte dans le projet de renouvellement des équipements.

Des aménagements sont effectués chaque année, pour que les aires intègrent les besoins des enfants.

Perspectives pour 2025

En 2025, le budget jeux est de 40 000 €TTC

- Continuité aire de jeux parc Marcel Dassault

Les commerces

Les commerçants ont été informés de la mise en place du fonds territorial d'accessibilité dédié aux ERP privés de 5^{ème} catégorie.

4) Habitat

Programme local de l'habitat (PLH)

Le diagnostic actualisé du PLH démontre que l'offre de logements adaptés sur le Beauvaisis nécessite d'être développée sur certains segments afin de répondre désormais aux évolutions constatées, notamment démographiques.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis s'engage à maintenir un bon niveau d'équipements en logements adaptés aux publics dits « spécifiques », à savoir les personnes rencontrant des besoins spécifiques d'équipement dans leur logement et/ou en fonction de leur fragilité économique.

Trois catégories de publics spécifiques sont identifiées :

- les personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières ;
- les personnes âgées et/ou handicapées ;
- les jeunes, en décohabitation de la cellule familiale, étudiants ou en phase de première insertion professionnelle.

Son action s'inscrit dans le cadre des aides à la pierre :

- l'aide à l'amélioration de l'habitat privé permettant l'adaptation du logement pour le maintien à domicile de son propriétaire occupant ;
- le financement de la construction de logements sociaux neufs adaptés à un public jeune/étudiant, aux personnes âgées et handicapées.

Concernant la population âgée, l'agglomération du Beauvaisis comptait en 2018 :

- 24 % de personnes de 60 ans et plus (soit plus de 25 000 habitants) ;
- plus de 7 800 personnes de plus de 75 ans, soit 7,6 % de la population.

Le diagnostic PLH conclut sur ce thème que dans les années à venir, le vieillissement de la population sur le territoire entrainera un besoin croissant en logements adaptés et en services de proximité.

Sur cette thématique spécifique, le diagnostic du PLH conclut à un bon taux d'équipement à l'échelle de l'agglomération : une offre de logements adaptés à hauteur de 7,8 places pour 1000 habitants de plus de 20 ans et 17 places d'accueil pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Recensement

Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs de ces bailleurs sociaux au 1er janvier d'une année (nombre de logements, localisations, surfaces, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). Mis en place au 1er janvier 2011, il est alimenté par les informations transmises par les bailleurs sociaux. Ce répertoire RPLS contient depuis 2020 une indication relative à l'accessibilité des logements sociaux aux personnes handicapées.

Ainsi, un code de 1 à 3 est appliqué par le bailleur social pour chaque logement de son patrimoine, selon son niveau d'équipement et relativement à son accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le recensement des logements adaptés et des logements accessibles aux personnes en situation de handicap et/ou vieillissantes est donc réalisé par les bailleurs sociaux et déclaré aux services de l'Etat.

Au RPLS 2023, 12 253 logements locatifs sociaux ont été recensés sur le territoire de la CAB. Parmi eux, 9 499 sont notés « non accessibles et non adaptés aux personnes à mobilité réduite », 1853 sont notés « abords du logement accessible mais logements non adaptés PMR », et 204 sont notés « abords du logement accessible et logements adaptés aux PMR ».

Résidence Ti Hameau

Il s'agit d'un projet de résidence mixte comportant des logements sociaux pour personnes handicapées et d'autres pour personnes valides. Ce programme est conduit par l'OPAC de l'Oise, la ville de Beauvais (*programme action cœur de ville*) et l'agglomération du Beauvaisis délégataire des aides à la pierre. Il est situé rue de la Banque, en centre-ville de Beauvais, en lieu et place de l'ancien commissariat de police.



26 logements collectifs (T2 à T4), dont 8 réservés aux personnes handicapées (handicap moteur lourd) dans le cadre d'une démarche inclusive (concept « Ti Hameau ® » prévoyant la présence d'auxiliaires de vie et d'accompagnants), seront construits dans cette résidence qui disposera d'un accueil commun et d'une personne présente 24 heures sur 24. Les autres logements seront également adaptables PMR. L'OPAC de l'Oise en assurera la gestion locative, l'association Ti Hameau gérant quant à elle la structure.

Le Plan Rénovation Confort

La ville de Beauvais et la communauté d'agglomération du Beauvaisis ont mis en place un plan rénovation confort en 2015. Ce dernier comporte un volet dédié à l'habitat l'amélioration de l'habitat privé, une des orientations inscrites au PLH (programme local de l'habitat) : le dispositif d'aide « Bien chez soi ».

Mobilisant des aides de l'agglomération et de ses partenaires, ce dispositif permet aux propriétaires privés de financer une partie de leurs travaux dans les domaines suivants : économie d'énergie, adaptation et maintien à domicile pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite et/ou handicapées, ou encore la mise aux normes d'habitabilité. Depuis 2015, plus de **1 165 logements** ont ainsi pu bénéficier d'un soutien financier dans ce cadre, générant près de **13 M€ de travaux** revenant à plus de **90%** à des entreprises locales (dont **66% installées** sur le Beauvaisis). Au total les aides envers ces logements ont mobilisé **6,4 M€** de subventions publiques dont **3 M€** de la communauté d'agglomération. Il est à noter que **14 %** de ces dossiers concernent des travaux d'adaptation pour maintien à domicile (sanitaires, sécurisation, rampes d'accès, extensions pour adapter des logements au handicap...), à **82 %** en direction de ménages modeste.

Un même accès pour tous

1) L'accès aux droits

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne tous les publics du territoire au travers d'actions portées par un service social, un service de soutien à la parentalité, un centre d'hébergement pour hommes isolés et un service dédié aux séniors.

Les agents du CCAS veillent à mettre en œuvre la politique sociale municipale qui consiste à proposer à chacun un accompagnement social afin de soutenir les personnes qui rencontrent des difficultés ou présentent une vulnérabilité financière, éducative, sociale ou encore liée au vieillissement.

Les travailleurs sociaux sont en mesure d'accompagner à la réalisation de l'ensemble des démarches administratives d'accès aux droits.

Afin de faciliter la prise de contact, un numéro de téléphone unique a été mis en place 0800 017 019.

1.1. Les aides facultatives du CCAS

Le CCAS dispose d'un Plan de Protection solidaire qui compte 40 dispositifs destinés à accompagner les fragilités financières ou alimentaires mais aussi à soutenir la lutte contre l'isolement en favorisant l'accès aux loisirs.

Si ces aides sont accessibles à l'ensemble de la population beauvaisienne sous critères de ressources, on retiendra plusieurs dispositifs qui s'intéressent à la prise en compte de problématiques qui peuvent être liées au handicap comme par exemple le fonds activ' soin qui permet de prendre en charge des dépassements d'honoraires pour des consultations de spécialiste ou encore le fonds répit-relayage à domicile.

1.2. Autonomie

L'accompagnement individualisé à la perte d'autonomie

Les agents du CCAS informent et guident les personnes pour faciliter le maintien à domicile en particulier dans le cadre de la perte d'autonomie liée à l'âge.

Ils accompagnent ainsi les démarches nécessaires à l'accès aux droits (par exemple auprès des caisses de retraites, pour l'obtention de l'APA, ou encore auprès de la MDA)

Des visites à domicile permettent une analyse individualisée de la situation puisse être réalisée.

Par ailleurs en assurant la gestion et la mise à jour annuel du registre communal des personnes sensibles, le CCAS accorde une attention particulière et régulières aux

personnes qui se sont signalées (personnes de plus de 65 ans, de plus de 60 ans reconnue inapte au travail, et personnes handicapées). Le travail de veille social est mené tout au long de l'année et renforcé notamment en période de fortes chaleurs en été.

Les résidences autonomie

Les résidences autonomie du CCAS sont destinées à accueillir des personnes âgées autonomes qui souhaitent conserver un mode de vie indépendant tout en bénéficiant de services de proximités adaptés à leur âge. Ce sont des résidences non médicalisées ouvertes aux seniors et bénéficiaires de l'AAH.

Une équipe pluridisciplinaire composée d'une direction, d'une responsable, d'une psychologue, d'une animatrice, d'agents techniques, d'agents de restauration, œuvre au quotidien pour proposer un accueil individualisé aux personnes âgées.

Les résidences autonomie du CCAS proposent 208 logements :

- Résidence Le Bosquet
- Résidence La Clé des Champs
- Résidence Le Prayon

2) L'accès à la santé et aux soins

2.1. Santé et soins

Pôle santé Clémenceau

Le Pôle santé Clémenceau, qui a ouvert ses portes en 2014, est géré par la Ville de Beauvais, dans le cadre de sa compétence « santé », cet établissement a pour but de répondre concrètement aux besoins de santé des Beauvaisiens en attirant de nouveaux praticiens en centre-ville.

En conformité avec les normes actuelles, il est accessible aux personnes à mobilité réduite. La proximité du parking Clémenceau permet aux patients de se stationner facilement.

Dédié aux professions médicales et paramédicales, le pôle santé, situé au 19 place d'actions Clémenceau s'organise sur 2 étages. En 2024, 4 médecins généralistes dont 2 internes, 2 kinésithérapeutes, 1 kinésithérapeute /ostéopathe, 2 ostéopathes, 3 psychologues/psychothérapeutes, 2 neuropsychologues, 1 sophrologue, 1 diététicienne, 2 infirmiers, 2 hypnothérapeutes et 1 association « communautés. Professionnelles territoriales de santé » (CPTS du Beauvaisis).

Le forum du soin et de la santé

Pour la 2^{ème} édition, le forum des métiers du soin et de la santé s'est déroulé le jeudi 23 janvier 2025. Cet événement a permis d'informer et de sensibiliser les jeunes Beauvaisiens des différents métiers qui touchent la santé et le soin.

300 jeunes des collèges et lycées sont venus et 100 jeunes en entrée libre

25 partenaires comprenant une quarantaine de personnes ont permis d'orienter et de renseigner les jeunes à ce forum. Des stands d'informations et de préventions sur plusieurs thématiques ont été proposés :

- Les métiers d'infirmiers
- Les aides-soignants
- Technicien de laboratoire
- Préparateur en pharmacie
- Les métiers autour de la psychiatrie
- Les métiers de la radiologie
- ...

2.2. Prévention et santé mentale

La promotion de la santé mentale

Le conseil local de santé mentale (CLSM) est un dispositif de coordination de concertation Il a été officiellement relancé en octobre 2024 lors d'une assemblée plénière. Le diagnostic territorial de santé mentale a été actualisé permettant d'établir une nouvelle feuille de route avec quatre axes prioritaires :

- Assurer l'accès aux soins, la continuité et la coordination des prises en charge et des accompagnements ;
- Identifier, orienter et accompagner les publics jeunes souffrant de troubles psychiques ;
- Développer davantage de ressources locales et d'actions de prévention pour répondre aux besoins croissants en matière de santé mentale ;
- Former l'ensemble des acteurs du territoire concernés par l'accompagnement de personnes présentant des troubles psychiques ou psychiatriques à la santé mentale.

Différentes thématiques sont abordées à l'occasion de groupes de travail et des actions sont organisées :

- Accès aux soins des personnes présentant des troubles psychiques et connaissance des acteurs santé présents sur le territoire ;
- Addictions ;
- Santé mentale des jeunes ;
- Formation des acteurs santé du territoire ;
- Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM).

La cellule de veille des cas complexes en santé mentale qui est un dispositif essentiel du CLSM a été remise en place. Une première réunion s'est déroulée en 2024.

Les premiers secours en santé mentale

En 2024, **4 agents** ont été formés à la formation premiers secours en santé mentale. Les objectifs de cette formation étaient les suivants :

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles de santé mentale ;
- Mieux appréhender des différents types de crises en santé mentale ;
- Développer des compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information adaptée ;
- Mieux faire face aux comportements agressifs.

Perspectives pour 2025

- Poursuite de la cellule de veille des cas complexes en santé mentale
- Semaine de sensibilisation et d'information à la santé mentale SIMS 2025 sur le thème : « Pour notre santé mentale, restaurons le lien social ».
- Mise en place d'une formation de premiers secours en santé mentale jeunes.

3) L'accès à la vie sociale

3.1. Vie associative

La Ville de Beauvais apporte son soutien aux associations locales de différentes manières : subventions, mise à dispositions de locaux, prêts de matériel...

En 2024, **4 associations** intervenant dans le champ du handicap ont obtenu une subvention pour un montant total de 9 000 € TTC

Une ville plus inclusive

1) Pour les enfants vivant avec un handicap

Accueil petite enfance et périscolaire

	2024								
	CRECHES		VIE EDUCATIVE	RESTAURATION	STRUCTURES DE PROXIMITE			BLOG 46	ADN
	ST JEAN	ST LUCIEN			MAJI (Argentine)	MJA (St Jean)	MALICE (St Lucien)		
NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS PORTEURS DE HANDICAPS (ayant fait une demande particulière)	1	1	18	16		2	2	20	26
NOMBRE D'AGENTS RECRUTES POUR ACCOMPAGNER UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAPS			7	3					
NOMBRE DE PAI SIGNES LIES AU HANDICAP				15					
AGENTS PARTIS EN FORMATION AU TITRE DE L'ACCUEIL D'ENFANTS HANDICAPES		1	31						

Scolarisation

Pour l'année scolaire 2024/2025, 128 élèves sont scolarisés à Beauvais répartis dans les différentes écoles :

Nombre d'élèves accueillis	Classe	Organisme	Ecoles
11	ULIS		Ecole élémentaire J. Ferry
12			Ecole élémentaire J. Moulin
6			Ecole élémentaire A. Camus
12			Ecole élément. J. F. Lanfranchi
12			Ecole élémentaire P. Cousteau
12			Ecole élémentaire J. Prévert
6			Ecole élémentaire de l'Europe
12			Ecole élémentaire G. Dartois
6			UEE
12	UEE	Croix Rouge	Ecole élémentaire Marissel A
11	Malentendant	Centre Rabelais	Ecole élémentaire C. Debussy
7	UEMA	SESSAD de l'arbre	Ecole mater. E.Triolet/Gréber
9	UEEA	UNAPEI	Ecole élémentaire G. Dartois

2) Sports, culture et loisirs

2.1. Sports

Aquaspace

Complexe aquatique dernière génération de l'Agglo du Beauvaisis, l'Aquaspace est installé au cœur du parc municipal Marcel-Dassault à Beauvais et est labellisé Tourisme et handicap.

Il offre quatre spots d'activités :

- Une zone sportive avec 8 couloirs de natation et un bassin de plongée ;
- Une zone ludique avec un bassin de 295 m², une lagune de jeux, un toboggan et une rivière extérieure ;
- Une zone de détente et de remise en forme avec jacuzzi et hammam ;
- Des espaces extérieurs pour le farniente au soleil.

Les personnes en situation de handicap moteur y disposent de matériels adaptés : système de mise à l'eau (appareil mobile autonome) 4 fauteuils roulants de prêt ainsi que des vestiaires, douches et sanitaires adaptés.

Installation d'une sonnette reliant la zone vestiaire de la Balnéo avec l'accueil. Ce matériel a pour objectif de signifier aux agents d'accueil qu'une personne à mobilité réduite a besoin d'une aide par exemple : ouvrir ou refermer une porte de casier de vestiaire.

A l'accueil, une boucle magnétique et un local pour chiens d'assistance sont également à disposition. Un système de contrôle des entrées permet de faire un bilan précis de la fréquentation par type d'utilisateur.



Fréquentation Aquaspace 2024

Nombre de lignes d'eau / utilisateur et par an

TOTAL PAYANT	PUBLIC	510
	ACTIVITES	78

	Groupes spécialisés	38
TOTAL GRATUIT	CLUBS	219
	SCOLAIRES	148

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entrées tarif groupes spécialisés	3123	3167	1314	1549	2522	2381	2522
Autres entrées payantes	111580	112732	72577	73403	121623	155829	166844
Pourcentages de la fréquentation payante	2,8	2,8	1,8	2,1	2,1	1,52	1,51

En 2024, 24 groupes spécialisés sont accueillis. 12 groupes ville de Beauvais soit 50% des groupes accueillis, 3 groupes CAB soit 12.5% des groupes accueillis et 9 groupes hors Agglo soit 37% des groupes accueillis.

Fin de l'année 2023/début 2024, investissement d'un appareil de mise à l'eau sur l'ensemble du service des piscines CAB.

- AQUASPACE : 11 000 € (avec 5 points d'encrage 2 en Balnéo, 1 au bassin ludique, 1 à la fosse de plongée et 1 au bassin sportif). Ce dispositif n'a pas été utilisé en 2024
- BELLIER : 8 300 €
- TRUBERT : 91 000 €



Piscine Jacques Trubert

L'équipement est installé dans la commune de Bresles à côté du gymnase.

Il offre 3 spots d'activités :

- Un bassin sportif avec 5 couloirs de natation ;
- Un bassin ludique de 100m² avec un toboggan et une pataugeoire aménagée ;
- Un solarium extérieur.

Les personnes en situation de handicap moteur y disposent de matériels adaptés : porte PMR, système de mise à l'eau, 1 fauteuil roulant de prêt ainsi que des vestiaires, des douches et des sanitaires adaptés.

Fréquentation 2024

	2024
Entrée tarif handicap et groupe spécialisé	227
Autres entrées unitaires	17 774
Pourcentage de la fréquentation	1,27

Le bassin ludique est mis à disposition des IME du lundi au vendredi de 11h00 à 12h00.

En 2024, nous avons accueillis 4 groupes spécialisés :

CAB

Le foyer médicalisé « Les Libellules » de Bailleul sur Thérain : 36 créneaux

L'institut « Raphael Fleury » de Beauvais : 14 créneaux

Hors CAB

Le foyer « Ergothérapie du verger » de Cires les Mello : 12 créneaux

L'institut médico-éducatif « Les Etoiles » de Etouy : 32 créneaux

Soit 53 % du territoire et 47 % hors territoire

Piscine Bellier

Déficience motrice : 2 passages d'adulte (la même personne 2 fois n'ayant pas eu besoin de la chaise de mise l'eau).

Déficience visuelle : 2 passages d'adulte

Déficience auditive : 1 passage d'adultes

Déficience cognitive : 15 passages d'enfants en petits groupes <4, avec accompagnateurs.

Evènement Sportifs

Pour les évènements sportifs, nous sommes vigilants à assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap comme par exemple l'intégration de WC PMR lors de nos différentes organisations sur la Place JH ou plan d'eau.

Toutes les courses de la TRANSQUAR étaient accessibles aux PMR.

Sur 2024, animation d'un village paralympique afin de sensibiliser le public à la pratique handisport (escrime fauteuil, tir à l'assis, cécifoot, vélo adaptés, karaté en fauteuil, volley assis, tennis fauteuil). Avec la présence de nombreux athlètes handi dont Marc-André CRATERE (escrimeur).

La ville soutient également le club de tennis du BOT pour l'organisation du tournoi tennis fauteuil.

Concernant les moyens humains, il est prévu dans le plan de formation que les éducateurs sportifs de la ville se forment à la pratique handi.

2.2. Culture

Maladrerie Saint Lazare

Labellisée Tourisme et Handicap, la Maladrerie Saint-Lazare favorise l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

- Par des aménagements d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites
- Par des systèmes de boucles magnétiques pour les déficients auditifs et des balises directionnelles pour les déficients visuels

Visites découverte exposition et/ou site en présence d'une médiatrice :

ADOMA en juillet, femmes réfugiées

Personnes âgées isolées en septembre 2024

Par groupes de 15 à 20 personnes + 3 à 5 accompagnants.

Visites autonomes avec leurs encadrants

Clinique Saint-Lazare, moins de 10 personnes à chaque fois, dans le jardin et autour de moments de méditation et de rééducation (par le biais des odeurs, du toucher).

ALSH Ribambelle en juin (8 enfants et 1 accompagnant)

CFA en septembre (7 jeunes et 1 accompagnant)

Centre social de Beauvais en octobre (4 enfants et 2 accompagnants).

Partenariat spécifique avec la Liovette, 2024-2025

Centre accueil résidents adultes handicapé.

2024

- Accueils évènementiels
- Exposition J. Legrand, juillet

- Accueil Journées des Plantes, septembre
- Accueil Salon des potiers
- Répétitions Pianoscope 2024, accueil 15 adultes et 6 encadrants

Office de tourisme de l'agglomération du Beauvaisis (OTAB)

L'OTAB est labellisé « Tourisme & Handicap » depuis 2009 pour les quatre familles de handicaps reconnues par la loi 2005-102 du 11 février 2005 : auditif, mental, moteur, visuel. Au 30 juin 2015, sur les 5 222 structures labellisées « Tourisme et Handicap » au plan national (toutes natures confondues), 520 sont des offices de tourisme, soit 10 %. Un chiffre important qui témoigne de l'intérêt que portent les offices de tourisme à la qualité de l'accueil de toutes les clientèles touristiques sur les destinations.

L'accueil et le conseil touristique sont délivrés par des conseillers en séjours formés à l'accueil des publics à besoins spécifiques. Les services délivrés sont accessibles à tous.

L'office de tourisme est équipé d'une boucle magnétique et met à disposition, sur demande : une documentation en grands caractères, une documentation facile à lire et à comprendre (FALC), une série d'audios facilitant la visite, des documents en Braille à consulter sur place.

Depuis cette année, un registre d'accessibilité regroupant l'accessibilité de l'Office de Tourisme, est mis à disposition des visiteurs.

A noter, l'accompagnement spécifique du service groupes dans le cadre de visites guidées comprenant des clients à besoins spécifiques.

Médiathèques

Chaque année les médiathèques poursuivent leur engagement pour offrir des services de lecture publique à tous les habitants, avec une attention particulière pour les publics atteints de handicap.

Cette intention est désormais formalisée dans le Contrat Territoire-Lecture, dont le premier axe est de conforter les médiathèques dans leur rôle de renforcement du lien social.

Médiathèque du centre-ville

Le réaménagement de la médiathèque du centre-ville en 2013 a été salué dans le recueil des belles pratiques et bons usages en matière d'accessibilité de la cité de la délégation ministérielle à l'accessibilité. Cette réalisation avait ensuite été lauréate du « Trophée de l'Accessibilité des Régions 2014 ».



Médiathèque du quartier Saint Jean

La médiathèque du quartier Saint-Jean est équipée d'un ascenseur. Cependant, elle ne bénéficie pas de portes à ouverture automatique ni de toilettes pouvant accueillir des personnes en fauteuil roulant.

Médiathèque du quartier Saint Lucien

La médiathèque du quartier Saint-Lucien (MALICE) est récente (2019) : toutes les normes d'accessibilité y ont été respectées.

Médiathèque de Milly sur Thérain

A Milly-sur-Thérain, les normes sont respectées dans l'ensemble. Seules les portes ne sont pas automatisées.

Médiathèque du quartier Argentine

La médiathèque Argentine n'est plus accessible depuis que l'entrée n'est plus mutualisée avec l'ASCA. Fermée en fin d'année 2023, elle fera l'objet de 18 mois de travaux, pour un nouveau bâtiment qui respectera toutes les normes de l'accessibilité début 2026.

Equipement

Fin 2023, la collectivité a investi dans 4 déambulateurs équipés de panier pour assurer un meilleur confort aux personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer. Il y en aura un dans chaque médiathèque de Beauvais (celle de Milly-sur-Thérain est trop petite).

Des loupes ont également été achetées et installées dans l'espace de travail de ces médiathèques, ainsi que 6 tablettes numériques grand format.

Collections

Chaque année depuis 2015, le réseau enrichit son fonds de textes lus et livres grands caractères (4.406 livres empruntés en 2024), qui sont destinés à tous les publics mais sont particulièrement utiles aux **publics malvoyants**. Des livres en braille sont également proposés.

Pour les jeunes atteints de **troubles DYS** ou de difficultés de lecture, de nouveaux documents ont été acquis pour alimenter le fonds Edition jeunesse accessible. Celui-ci occupe un espace dédié à la médiathèque du centre-ville, avec une signalétique spécifique et une brochure explicative.

En 2024, un poste d'écoute a été installé dans la médiathèque du centre-ville et 4.091 livres audio ont été empruntés.

Enfin, plusieurs romans relevant du label « Facile à lire » ont été acquis afin de proposer des lectures adaptées aux **adultes en difficulté de lecture**.

Installation en décembre 2024 d'un meuble à l'accueil au sein de la médiathèque de centre-ville, intitulé LIRE AUTREMENT, qui accueille un échantillon représentatif des collections spécifiques destinées aux adultes : facile à lire, livres audio, livres grands caractères

Aménagement d'un espace (meuble réalisé par l'ESAT du Thérain) dans la médiathèque Saint Jean dédié à la collection facile à lire (collection destinée au public en difficulté avec la lecture).

En 2024, le nouveau portail a offert une ressource numérique adaptée pour les publics atteints de troubles DYS, dans le cadre d'un partenariat avec la médiathèque départementale de l'Oise : Bibliodyssée.

Formation des agents

La sensibilisation des équipes et la montée en compétence en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap (dont l'illettrisme et l'illectronisme) fait partie du plan de formation du réseau des médiathèques.

En 2024, 4 agents du réseau ont suivi une formation autour de l'accueil du public empêché.

Le quadrilatère Hors Les Murs

Depuis 2022, le Quadrilatère est phase de restructuration, plusieurs aménagements spécifiques visent à améliorer l'accessibilité à l'établissement pour une ouverture au printemps 2025 :

- Cheminements accessibles, éclairage de la rampe d'accès PMR, interphones...
- Tous les niveaux sont accessibles (ascenseurs, rampes intérieures), mobiliers adaptés, ...

Côté médiation des publics

Publics considérés comme « éloignés de la culture »

En 2024 nous avons mené des actions à destination de publics considérés comme « éloignés de la culture »

- Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés et leurs proches (aidés et aidants). Nous nous adressons à ce public par le biais de deux dispositifs partenaires : le DUCA (Dispositif Urbain Culture Alzheimer) et la Plateforme d'accompagnement et de répit.
- Personnes en souffrance psychique se retrouvant souvent isolées, fragilisées et vulnérabilisées par les conséquences de la maladie. Nous nous adressons à ce public par le biais du GEM club beauvaisien (Groupe d'Entraide Mutuelle).
- Personnes ayant un handicap mental. Nous nous adressons à ce public par le biais de L'Arche à Beauvais.
- Des enfants en situation de handicap (déficience intellectuelle, autisme, polyhandicap, handicap moteur). Nous nous adressons à ce public par le biais de l'institut médico-éducatif Les pastels.
- Personnes âgées autonomes ou semi-autonomes. Nous nous adressons à ce public par le biais de la résidence autonomie La Clé des champs.
- Adultes travaillants ou ayant travaillé en milieu de travail protégé en situation de handicap mental. Nous nous adressons à ce public par le biais du dispositif d'habitat La Liovette.
- Personnes en situation de demande d'asile. Nous nous adressons à ce public par le biais de la résidence sociale BEAUVAIS ANJOU – Adoma.
- Personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives. Nous nous adressons à ce public par le biais du Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de Beauvais, anciennement France Addictions.

Le DUCA et la Plateforme d'accompagnement et de répit

Ces dispositifs médico-sociaux s'adressent aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (troubles cognitifs et comportementaux) vivant à domicile, ainsi qu'aux proches et aux aidants.

Le service des publics du Quadrilatère propose des balades culturelles (visite des expositions, découverte de sites d'intérêt patrimonial, etc.) et des ateliers de pratique artistique. Dans ce cadre culturel, les aidants peuvent trouver des solutions de répit, s'offrir une pause dans un quotidien souvent éprouvant. Les pratiques culturelles et artistiques sont également des supports de rééducation qui visent à améliorer l'autonomie intellectuelle et physique des aidés.

Les aidants peuvent participer aux activités culturelles seuls ou en binôme aidant-aidé. L'aidé et son proche peuvent ainsi partager des moments privilégiés en dehors de leur quotidien. Toutes nos actions auprès de ce public se terminent par un goûter ou moment convivial favorisant les échanges entre aidants et le lien social.

Actions menées en 2024 :

- sortie nature à la découverte des mares du marais de Saint-Just à beauvais avec Amélie Daigurande, chargée de mission natura 2000 et espaces naturels. 17 mai 2024. 16 participants.
- visite de la manufacture nationale de la tapisserie visite à deux voix avec Sami Melki, responsable de la manufacture nationale de beauvais, et Irene Monge, médiatrice culturelle au quadrilatère. 11 juin 2024. 14 participants.
- découverte des plantes sauvages et de leurs vertus à l'écospace de beauvais avec l'association corrélation. 27 septembre 2024. 12 participants.
- visite des expositions du festival des photaumnales avec Adrien Mohler, médiateur de Diaphane, pôle photographique en Hauts-de-France. 11 octobre 2024. 13 participants.
- APPRENDRE À IDENTIFIER LES CHANTS DES OISEAUX dans le bois de Belloy à Rainvillers avec Lucas Teyssere, chargé de mission Atlas de la Biodiversité du Beauvaisis. 25 octobre 2025. 10 participants.

Dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique) 2024 « L'art du déplacement » :

Artiste-résident de l'année 2024, Jérôme Giller

- « Table de conversations » : présentation de l'artiste / atelier de parole et d'écoute autour des récits de vie / Pour aider à l'activation de la conversation, chaque participant est invité à venir avec une carte postale ou une photographie souvenir.

3 séances : 24 mai, 7 juin et 14 juin 2024. 10 participants.



Le GEM 60 - groupe d'entraide mutuelle

Ce dispositif d'entraide est destiné aux personnes en souffrance psychique, souvent isolées, fragilisées et vulnérabilisées par les conséquences de la maladie. Les GEM proposent des activités axées sur les loisirs, la créativité, le bien-être, l'exercice physique. Les espaces et une partie des animations sont pensés et organisés par les adhérents eux-mêmes.

Actions menées en 2024 :

- visite des expositions du festival des photautnnales avec Mélissa Meunier, médiatrice culturelle au Quadrilatère. 29 octobre 2024. 6 participants.

Dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique) 2024 « L'art du déplacement » :

Artiste-résident de l'année 2024, Jérôme Giller

- "Terres dérivées" : Présentation de l'artiste / Activation du jeu urbain Dérivation qui permet de parcourir la ville au hasard / Collecte d'objets et de végétaux réalisée au point d'arrivée de chaque partie /Création d'une cartographie du chemin parcouru lors du jeu Dérivation / Création de Terres Dérivées : sculptures réalisées à partir des objets et des végétaux trouvés à chaque point d'arrivée. Chaque sculpture montre les caractéristiques (ambiance urbaine) d'un emplacement (point géographique) de la ville.

2 séances : 11 et 18 avril 2024. 12 participants.



L'Arche à Beauvais

En 2006, la communauté a été fondée regroupant deux foyers et un lieu d'activités de jour. Aujourd'hui, la communauté de L'Arche à Beauvais accueille 25 personnes ayant un handicap mental en plein cœur de la ville.

Actions menées en 2024 :

Dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique) 2024 « L'art du déplacement » :

Artiste-résident de l'année 2024, Jérôme Giller

- *Paysage de l'arche* : Présentation de l'artiste / Création d'un dessin-paysage sur textile avec des herbes et plantes collectées sur place / Création d'un herbier géant en cyanotype (sur drap).

2 séances : 20 juin et 4 juillet 2024. 12 participants.



Institut médico-éducatif « Les pastels »

Les instituts médico-éducatifs (IME) de la Croix-Rouge française accueillent des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle, autisme, polyhandicap, handicap moteur). A travers des activités éducatives, thérapeutiques et pédagogiques, l'objectif des IME est de favoriser le développement et l'épanouissement de ces enfants et adolescents ainsi que leur participation à la vie sociale et citoyenne.

Actions menées en 2024 :

- présentation en classe des expositions du festival des photautumnales avec Mélissa Meunier et Irene Monge, médiatrices culturelles au Quadrilatère. Public : enfants. 2 séances : 14 et 21 novembre 2024. 6+7 participants.

Dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique) 2024 « L'art du déplacement » :

Artiste-résident de l'année 2024, Jérôme Giller

- Présentation de l'artiste / Création d'herbiers en cyanotypes à partir de végétaux collectés autour de l'école / Marche-récolte / Atelier cyanotype. Public : enfants. 1 séance : 13 juin 2024. 12 participants.



Résidence autonomie la clé des champs

Résidence autonomie située dans le quartier Saint-Jean à Beauvais accueillant des personnes âgées autonomes ou semi-autonomes. Lieu de vie chaleureux et convivial proposant un panel d'activités variées afin de maintenir et renforcer l'autonomie des résidents, ainsi que des temps ludiques en partenariat avec d'autres structures du territoire.

Actions menées en 2024 :

Dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique) 2024 « L'art du déplacement » :

Artiste-résident de l'année 2024, Jérôme Giller

- « Panorama » : Présentation de l'artiste / conception de pochoirs inspirés de panoramas réels ou imaginaires / marche et création d'un décor éphémère au sol à l'aide des pochoirs et de bombes de craie entre la résidence et la Maison des Services et des Initiatives / conclusion sur le toit-terrasse (vue panoramique insolite sur la ville).

2 séances : 18 et 25 juin. 10 participants.



La Liovette

Le dispositif d'habitat résidentiel de La Liovette a pour mission de favoriser, par des moyens spécialisés, l'inclusion des adultes déficients intellectuels en situation de handicap. La mission première consiste à les accompagner et leur offrir un espace de vie privée. Ils sont chez eux et disposent d'un logement individualisé. Ces espaces privés sont articulés avec des espaces collectifs dit sociaux dont la fonction est d'offrir un cadre. Les activités d'aide à la vie quotidienne (courses, ménage, cuisine, entretien du linge...) sont les principaux supports de l'accompagnement éducatif.

Actions menées en 2024 :

- visite des expositions du festival des photautnnales avec Irene Monge, médiatrice culturelle au Quadrilatère. 29 octobre 2024. 6 participants.

Dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique) 2024 « L'art du déplacement » :

Artiste-résident de l'année 2024, Jérôme Giller

• La Liovette a participé avec d'autres publics à l'évènement « Marcher sur le chemin à vapeur » : En marchant sur la ligne du train à vapeur de Crèvecœur-le-Grand, les participants sont allés à la recherche des habitats du vivant qui se nichent dans ce corridor rendu à la nature. En partenariat avec Lucas Teysseire, chargé de mission Atlas de la Biodiversité du Beauvaisis. 19 juin 2024. 4 participants de la Liovette et 12 participants « tous publics ».



Résidence sociale Beauvais ANJOU ADOMA

Service d'hébergement pour les personnes admises au séjour Asile et Post Asile : accompagnement vers une autonomie durable.

Actions menées en 2024 :

• présentation des expositions du festival des *Photaumnales* dans la résidence sociale Beauvais Anjou avec Irene Monge, médiatrice culturelle au Quadrilatère. 20 novembre 2024. 8 participants

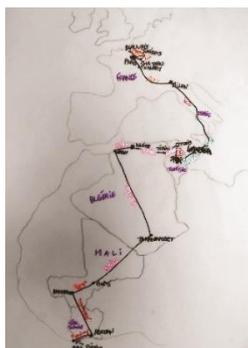
• visite des expositions du festival des *Photaumnales* avec Irene Monge, médiatrice culturelle au Quadrilatère. 4 décembre 2024. 8 participants

Dans le cadre du CLEA (contrat local d'éducation artistique) 2024 « L'art du déplacement » :

Artiste-résident de l'année 2024, Jérôme Giller

• « Table de conversations » : présentation de l'artiste / atelier de parole et d'écoute autour des récits de vie / conception de cartes subjectives retraçant les itinéraires d'exil.

3 séances : 7, 14 et 21 mai 6 participants.



CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addiction)

Le CSAPA a une mission de soins, d'aide psychosociale, de réduction des risques et des dommages pour les personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives. Sa mission s'étend également à l'entourage ainsi qu'aux personnes souffrant d'addictions sans substance.

Actions menées en 2024 :

- Le service des publics du Quadrilatère est accueilli dans le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addiction de Beauvais. La thématique de la 21^e édition des *Photaumnales* (l'alimentation et la consommation) séduit l'équipe de l'association, notamment les séries photographiques qui abordent la perte de contrôle, l'addiction ou les pulsions qui peuvent être activées par la nourriture. 10 septembre et 15 octobre 2024.
- visite des expositions du festival des *Photaumnales* avec Mélissa Meunier, médiatrice culturelle au Quadrilatère. 4 décembre 2024. 2 participants.

Formations suivies par les membres du service

- *Concevoir des projets de médiation adaptés aux personnes en situation de handicap*, formation proposée par le CIPAC (fédération des professionnels de l'art contemporain).
- Atelier de co-design : Comment communiquer sur une offre culturelle inclusive et accessible ? Atelier proposé par Maëlle Bobet, responsable du programme Culture et Inclusion au « RÉCIT » (réseau culture inclusif territoire).

Dispositifs de médiation et d'accueil du public (acquis dans le cadre de la préparation de la saison 2025)

Pour un confort optimal du visiteur dans son parcours de visite, l'équipe du Quadrilatère met à disposition du public des outils de médiation et d'accueil « accessibles ».

- Canne-siège pliante : Pour une visite confortable, un siège pliant portatif sera proposé aux visiteurs
- Meuble-miroir : Pour contempler confortablement le voûtes de cathédrale Saint-Pierre, le service des publics du Quadrilatère a fait fabriquer un meuble-miroir qui sera mis à disposition des visiteurs.
- Fauteuil roulant : Un fauteuil roulant pourra être prêté sur demande à l'accueil du centre d'art

Bilan chiffré des publics

Nom de la structure	Nombre de participants
DUCA (dispositif urbain culture Alzheimer) et PFR (Plateforme d'accompagnement et de répit)	75
GEM (Groupe d'entraide mutuelle)	18
L'Arche	12
IME « Les pastels »	25
Résidence autonomie La clé des champs	10
La Liovette	10
Adoma	14
CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addiction)	2
TOTAL	166

Ecole d'Art du Beauvaisis – EAB

Accès PMR

L'accès à l'Ecole d'Art du Beauvaisis est actuellement difficile pour les personnes à mobilité réduite, notamment pour les personnes en fauteuil roulant. En effet, tous les ateliers ne sont pas accessibles et le matériel technique mis à disposition n'est pas forcément adaptable.

Pour mieux accompagner

Les membres des équipes administratives, pédagogiques et techniques se tiennent à disposition pour définir si l'accueil de publics à besoins spécifiques peut être aménagé de manière optimale au sein de l'Ecole d'Art.

2.3. Loisirs

Plan d'eau du Canada

La base de loisirs du Plan d'eau du Canada a renouvelé l'obtention de la marque « tourisme et handicap » en 2022, pour une durée de cinq ans. Cette reconnaissance nationale salue son engagement pour l'accessibilité aux loisirs pour tous pour les quatre handicaps : auditif, mental, moteur et visuel.

« Tourisme & Handicap » est la seule marque d'État attribuée pour les professionnels et les collectivités qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et aux vacances pour tous. Cette marque nationale a pour but d'apporter une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques français.

Depuis 2017, la base de loisirs était labellisée pour deux types de handicaps : auditif et moteur. Avec ce renouvellement, attribuée pour les cinq prochaines années, le Plan d'Eau du Canada porte désormais sa labélisation sur quatre handicaps : Auditif, Mental, Moteur, Visuel.

Sensible à l'importance de faciliter l'accessibilité aux personnes ayant un ou plusieurs handicaps, la base de loisirs du plan d'eau du Canada continue de s'engager dans une démarche qui inclut des travaux d'aménagements spécifiques, tels :

Des places de parking réservées aux personnes à mobilité réduite ; Un accès à la baignade facilité par l'utilisation du tapiroul (tapis d'accès pour fauteuil roulant) et du tiralo (fauteuil de plage qui permet de rouler sur le sable de flotter sur l'eau) ; Une signalétique concise, facile à lire et à comprendre ; Un guichet d'accueil accessible, abaissé et pas encombré ; Des vestiaires, sanitaires et douches accessibles ; Des zones de repos régulières sur le cheminement avec sièges ; Des installations pour les enfants déficients moteurs dans les aires de jeux ...



L'accessibilité du site permet l'organisation de manifestations d'ampleur sur le thème du handicap. Ainsi en 2024, 2 manifestations ont été accueillies :

- « Journée Départementale du sport adapté » organisée par le comité départemental du sport adapté ;
- « Handi-voile » organisé par Rotary club.

Des structures d'accueil beauvaisiennes viennent profiter de ce site pour des balades. L'IME « Les Papillons Blancs » vient régulièrement y pratiquer des activités nautiques et sportives.

L'association UNAPEI de l'Oise possède des vélos adaptés stockés sur place. En saison estivale, ils viennent plusieurs fois par semaine pour des activités cyclistes.

Le Plan d'Eau du Canada continuera d'offrir la possibilité aux personnes en situation de handicap de choisir leurs loisirs en toute liberté, sécurité et autonomie et prévoit pour les années à venir différentes actions en faveur de l'accessibilité.

Parc Marcel Dassault

Le Parc Marcel Dassault situé tout en haut de l'avenue Marcel-Dassault, le parc Dassault. Aujourd'hui, il offre aux Beauvaisiens un lieu de promenade et de détente privilégié. Il s'étend sur plus d'une vingtaine d'hectares au nord de la ville -, le parc a été donné à la Ville de Beauvais par Marcel Dassault au début des années 60.

Sa vocation de départ, offrir des activités de loisirs aux Beauvaisiens dans un environnement de qualité. Il abrite aujourd'hui l'Aquaspace, H 2O, la ferme et tous ses animaux... mais aussi une faune et une flore variées

Riche de sujets botaniques remarquables, il est composé de quatre jardins très différents les uns des autres : le jardin de roses, le jardin sec, le jardin de terre de bruyère et le jardin à l'anglaise auxquels s'ajoute la prairie-verger. Bordé au nord par 9 hectares sur lesquels est récolté le foin destiné aux animaux de la ferme, le parc est longé d'une haie bocagère et arbore fièrement de vastes zones fleuries qui accueillent les insectes pollinisateurs

Pour la 10^e année consécutive, une convention de partenariat lie la ville de Beauvais et l'IME « Les Papillons blancs » pour des séances hebdomadaires au sein du parc Marcel-Dassault.

L'IME « Les Papillons blancs » géré par l'association ADAPEI de l'Oise est quant à lui spécialisée dans l'accompagnement d'enfants et d'adolescents âgés de 14 à 21 ans, présentant une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés.

Le partenariat avec le parc Marcel-Dassault a pour objectif de sensibiliser les adolescents âgés de 16 à 18 ans, en situation de handicap aux travaux d'espaces verts, d'entretien des animaux, mais aussi au ramassage des déchets dans le parc et sur le parking afin de développer leurs apprentissages, leur adaptation à un autre cadre de travail et ainsi faciliter leur intégration dans le milieu professionnel.

Pour la 2^{ème} année, l'EMP de Voisinlieu participe au soin des animaux.

Les séances sont préparées et animées par des professionnels du parc par demi-journée (secteurs animaux, gardiens et espaces verts). Elles se déroulent en petit groupe de 4-5 jeunes chaque lundi matin de 9h30 à 11h30 et le mardi de 13h30 à 15h30 et pour la structure SSSI de Voisinlieu c'est chaque mardi après-midi de 14h00 à 15h30.

3) Les actions de sensibilisation à destination des Beauvaisiens

3.1. Prévention routière

La ville de Beauvais est très active sur le volet de la prévention routière. Depuis 2001, de nombreuses campagnes de sensibilisation sont menées chaque année au sein des écoles maternelles, élémentaires, des établissements secondaires sans oublier les établissements spécialisés (EMP Voisinlieu – Papillons Blancs). Ces campagnes permettent d’aborder avec les élèves les risques « piéton », risques « passager d’un véhicule » et risques « cycliste ».

Interventions dans les classes d'inclusion scolaire, d'initiation pour non-francophones et externat Médico-pédagogique.

a) Action « être piéton et passager de voiture ».

- **Trois classes IME/IMPRO** de l’institut Médico Educatif « Les Papillons Blancs », enfants et adolescents de 6/20ans déficients intellectuels porteurs d’un handicap mental avec troubles associés ou non, sans expression symptomatique aiguë.
(35 élèves sensibilisés).

- **Deux classes IME** de l’institut Médico Educatif « Les Pastels » Croix Rouge Française, des jeunes enfants âgés de 2 à 9 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés (capacité plus limitée d’apprentissage).
(10 élèves sensibilisés).

- **Cinq classes d'inclusion scolaire** : Ecoles JF Lanfranchi, Claude Debussy, Jean Macé, Albert Camus et Jacques Prévert.
Ecoles qui accompagnent au mieux la scolarité des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers : enfants en situation de handicap, en grandes difficultés scolaires, enfants malades, enfants allophones (UP2A).
(41 élèves sensibilisés)

- **Deux classes EMP**, Externat Médico Pédagogique accueil des enfants et adolescents de 3 à 20 ans en situation de handicap avec ou sans troubles associés (déficience intellectuelle et ou autisme).
(27 élèves sensibilisés).

Objectifs de la formation : « Savoir et savoir-faire ».

- Se déplacer sur le trottoir : développer la perception visuelle, auditive dans la rue, reconnaître et nommer les différents lieux, véhicules et usagers et se déplacer en marchant.
- Traverser la chaussée.
-

Pour le cycle 1 : traverser une chaussée en donnant la main.

Pour le cycle 2 : je sais traverser la chaussée seul(e) sur un passage piéton avec ou sans feu et en l'absence de passage pour piétons

- Choisir un lieu pour jouer : je sais identifier les dangers, je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.
- L'enfant passager : je sais monter et descendre d'un véhicule, utiliser un système de retenue adapté et justifier de son usage, échanges avec les enfants sur être attaché ou non et ne pas gêner le conducteur du véhicule.
- L'enfant rouleur : je demande et j'utilise les équipements de protection, je connais les espaces de circulation et je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons

b) Action « Apprentissage trottinette »

- Atelier de découverte et d'apprentissage pour sensibiliser les usagers et leur faire prendre conscience des risques sur l'utilisation des EDPM afin de réduire les risques d'insécurité.
- L'apprentissage trottinette est mis en place pour les élèves de plus de 14ans et les classes spécialisées (ULIS/IMPRO/SSSI). Atelier qui comprend une partie théorique et une partie pratique.
- Atelier théorique :
 - Transmettre les informations sur la législation en vigueur d'un EDPM.
 - Nommer les équipements de sécurité de l'EDPM. Connaître les espaces réservés et interdits aux EDPM.
- Atelier de maniabilité :
 - Démarrer et s'arrêter à un endroit précis, maintenir une trajectoire rectiligne, franchir un slalom, apprendre à regarder derrière soi. Connaître les règles de priorité aux intersections, identifier et éviter certaines situations dangereuses.
- Fréquentation :
 - **Trois classes IMPRO** de l'institut Médico Educatif « Les Papillons Blancs », enfants et adolescents de 6/20ans déficients intellectuel porteur d'un handicap mental avec troubles associés ou non, sans expression symptomatique aiguë.
 - **(23 élèves sensibilisés).**
 - **Un groupe des SSSI** de l'Externat Médico Pédagogique « EMP VOISINLIEU », adolescents atteints de déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés (troubles du caractère et du comportement).
 - **(05 élèves sensibilisés).**

Piste éducation routière.

La piste d'éducation routière s'adresse sur une demi-journée, aux élèves des classes de CM2, d'ULIS et de l'EMP. Elle s'articule autour d'une sensibilisation à la sécurité routière, une mise en situation et maniabilité du vélo sur un parcours balisé et aménagé.

Objectifs de la formation :

- Sensibilisation à la sécurité routière : je vérifie et j'utilise les équipements et je connais la signification de la signalisation.
- Mise en situation et maniabilité en vélo sur un parcours balisé et aménagé : je vérifie les organes de sécurité de l'engin (freins, pneus, éclairage, dispositif rétroréfléchissant.) et je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.



Projet Handisport

Un projet handisport avec la classe ULIS et les CM1/CM2/UP2A CE2 de l'école Camus s'est déroulé du 11 mars 2024 au 15 avril 2024 en partenariat avec le Comité Oise Handicap. Durant ces 4 jours, 27 élèves ont participé à un travail sur le déplacement en vélo. Les ateliers proposés étaient :

- Réglage du vélo et du casque ;
- Savoir démarrer correctement ;
- Rouler droit ;
- S'arrêter en sécurité ;
- Contrôler, savoir se retourner et continuer à rouler droit ;
- Savoir indiquer aux autres usagers son intention de tourner à droite ou à gauche ;
- Savoir slalomer ;



Projet Mobilité

Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Beauvais (BPR) et UNAPEI de l'Oise a permis à des jeunes de l'IMPRO Papillons Blancs de découvrir et d'apprendre la signalisation routière, d'acquérir des compétences dans les différents déplacements, en tant que piéton, cycliste, en trottinette et transport en commun.

Cette convention a été renouvelée pour l'année 2024/2025.

(11 adolescents de 15/19 ans sensibilisés)

Lors des journées « Rallye Educacity » et « Prox'aventure », le Bureau Prévention Routière a mis en place des ateliers « vélos adaptés » pour sensibiliser les enfants, adolescents et adultes.



Présentation avec essai des vélos adaptés à une famille ayant un des enfants handicapés (une maman et ses trois enfants).

Cet échange a permis à la maman de mieux apprécier la capacité de son enfant à la pratique du vélo et d'être plus à même d'identifier le type de matériel nécessaire pour son enfant en vue de leurs futures sorties en famille

3.2. Rallye Educacity

Cent soixante-dix enfants âgés de 8 à 14 ans, répartis dans 29 équipes, ont participé à cet événement. Le départ du rallye a été donné par Franck Pia, maire de Beauvais, et Ryadh Sallem, président de CAP SAAA, quintuple paralympien et porteur de la flamme olympique.

L'objectif de ce rallye est de promouvoir le vivre-ensemble, d'encourager le civisme et la solidarité, et de partager les valeurs universelles du sport. L'association CAP SAAA agit tant sur le volet social que sur le volet sportif, en favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap. Ils proposent une intégration inversée, en impliquant toutes et tous à s'essayer à des disciplines handisports.

Les enfants, issus des associations de quartiers, ou encore venus des centres sociaux, d'instituts médico-éducatifs de Beauvais, ou venus de Méru et Laversines, sont allés à la recherche de 22 points de passage éparpillés dans la ville. Associations,

institutions, clubs sportifs et lieux culturels ont ouvert leurs portes aux participants pour leur faire découvrir leurs missions.

Chaque point de passage a permis aux équipes de remporter des points en répondant à un questionnaire et en réalisant des défis. Les 6 meilleures équipes ont été qualifiées pour participer à l'étape capitale qui s'est déroulée le 20 juin à Paris.



GLOSSAIRE

AAH : allocation adulte handicapé

ADAPEI : association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales

Ad'AP : agenda d'accessibilité programmée

ADEP : association de défense et d'entraide des personnes handicapées.

ADIL : agence départementale d'information sur le logement

ADSEAO : association départementale pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte de l'Oise

AFEH : association de familles d'enfants handicapés

AFTC : association des familles de traumatisés crâniens

AIR PICARDIE : association des insuffisants rénaux de Picardie

ANAMOC : association nationale des malades et opérés du cœur

APEI : association des parents de personnes handicapées mentales

APF : association des paralysés de France

BEV : bande d'éveil à la vigilance

CAA : commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes handicapées

CAB : communauté d'agglomération du Beauvaisis

CCA : commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (compétence de la préfecture)

CCAS : centre communal d'action sociale

CCAPH : commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (compétence de la commune)

CCDSA : commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

CCRB : communauté de communes rurales du Beauvaisis

CCIO : chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

CDDI : contrat à durée déterminée d'insertion

CI : chantier d'insertion

CIAPH : commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

CLEA : contrat local d'éducation artistique

CMAO : chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise

CRF : centre de réadaptation fonctionnelle

DDT : direction départementale des territoires

DUCA : dispositif urbain culture Alzheimer

EMP : externat médico pédagogique

ERP : établissement recevant du public

ESAT : établissement et service d'aide par le travail

ESPIC : établissement de santé privé d'intérêt collectif

FAAC : fonds d'aide pour l'accessibilité du commerce

FIPHFP : fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique

FNATH : fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés

FNAUT : fédération nationale des associations d'usagers des transports

GEM : groupe d'entraide mutuelle

IME : institut médico éducatif

LSF : langue des signes française

MAS : maison d'accueil spécialisée

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

MAD : Maison De l'Autonomie

OTAB : office de tourisme de l'agglomération du Beauvaisis

PCH : prestation de compensation du handicap

PHB : plan handicap Beauvais

PLH : programme local de l'habitat

PMR : personne à mobilité réduite

RPLS : répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SAIDV : service d'aide à l'intégration des déficients visuels

SAJ : service d'accueil de jour

SCDA : sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

SESSAD : service d'éducation spécialisée et de soins à domicile

SMTCO : syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise

UDAF : union départementale des associations familiales

UEM : unité d'enseignement maternel

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

UNAFAM : union nationale des amis et familles pour les malades psychiques

URAPEDA : union régionale de l'association des parents d'enfants déficients auditifs

VAH : ville d'art et d'histoire

CONTACTS



Jérôme LIÉVAIN

Maire adjoint en charge des actions en faveur de l'accessibilité et du handicap

jlievain@beauvais.fr



Véronique VINCENT

Chef de service Santé Handicap
Directions des transitions et de la santé

v.vincent@beauvaisis.fr



Isabelle GUARDAO

Chargée de mission handicap
Directions des transitions et de la santé

iguardao@beauvais.fr